



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
20 mars 2006  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2006**

12-23 juin 2006, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Rapport de la première session ordinaire de 2006  
(20-27 janvier 2006, New York)\***

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation .....	2
<i>Débat consacré au PNUD.</i> .....	4
II. Questions financières, budgétaires et administratives .....	4
III. Programmes de pays et questions connexes .....	5
IV-V. Évaluation/égalité des sexes au PNUD .....	6
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies. ....	7
VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme .....	8
VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	9
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP.</i> .....	10
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes. ....	10
X. Rapport au Conseil économique et social .....	12
XI. Programmation .....	12
<i>Débat consacré au FNUAP</i> .....	13
XII. Programmes de pays et questions connexes .....	16
XIII. Questions diverses. ....	17
<i>Réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour     l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies     pour la population et du Programme alimentaire mondial</i> .....	19

\* La compilation des données nécessaires pour fournir au Conseil d'administration les informations les plus à jour a retardé la soumission du présent rapport.



## I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 24 au 27 janvier 2006.
2. Le Conseil d'administration a élu pour 2006 le Bureau suivant :  
Président : S. E. M. Valery P, Kuchinsky (Ukraine)  
Vice-Président : M. Kazuo Sunaga (Japon)  
Vice-Président : S. E. M. Crispin Grey-Johnson (Gambie)  
Vice-Président : S. E. M<sup>me</sup> Adiyatwidi Adiwoso Asmady (Indonésie)  
Vice-Président : M. George W. Talbot (Guyana)
3. Après son élection, le nouveau Président a rendu hommage à l'action menée par le Bureau précédent qu'il a remercié de son dévouement. Il a rappelé que le texte adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005 imposait à chacun, individuellement et collectivement, de respecter les engagements pris en matière de développement international, et a souligné que le PNUD serait en première ligne s'agissant de la mise en œuvre des réformes de fond attendues en 2006.
4. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire (DP/2006/L.1), ainsi que son plan de travail annuel pour 2006 (DP/2006/CRP.1). Il a également approuvé le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2005 (DP/2006/1).
5. À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil d'administration a adopté 10 décisions, y compris une décision récapitulant les décisions adoptées et a examiné son plan de travail pour sa session annuelle de juin 2006.
6. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005 sont publiées sous la cote DP/2006/2; celles qu'il a adoptées à sa première session ordinaire de 2006 figurent dans le document DP/2006/16, qu'il est possible de consulter sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse <[www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd)>.
7. À la suite de consultations officieuses, le Conseil d'administration a adopté sa décision 2006/7 par laquelle il a décidé de poursuivre le débat et les consultations sur ses méthodes de travail et prié le PNUD et le FNUAP de présenter à la session annuelle de 2006 des suggestions pour améliorer encore ces méthodes.

### *Déclaration de l'Administrateur*

8. L'Administrateur a rappelé que la communauté internationale avait réaffirmé lors du Sommet mondial de 2005 sa détermination à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et brièvement décrit ce que serait le rôle du PNUD à cet égard. Il a notamment appelé l'attention sur :
  - a) Le suivi du Sommet mondial de 2005 et du processus de réforme de l'ONU. À cet égard, le PNUD est déterminé à mettre en place des cadres généraux permettant d'assurer une concordance entre les objectifs du Millénaire et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à appuyer l'action de la

Commission pour la consolidation de la paix et du Fonds pour la démocratie, s'est engagé dans un processus de renforcement du système des coordonnateurs résidents, et s'attache à la mise en place du nouveau plan-cadre élargi des Nations Unies pour l'assistance au développement, qui constituera le cadre programmatique commun à l'ensemble du système;

b) Le rôle d'intégration, de facilitation et de coordination confié au PNUD au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier en ce qui concerne la qualité et la viabilité de la croissance et la répartition des fruits de la croissance ainsi que les mesures à prendre en cas de catastrophes, qu'elles soient naturelles ou dues à l'homme;

c) Le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des crises et de redressement après les crises, de gouvernance démocratique, de réduction de la pauvreté, d'énergie et d'environnement, de VIH/sida, et d'égalité des sexes, en reconnaissant l'importance de plus en plus grande de la coopération Sud-Sud;

d) La tension inhérente entre les programmes entrepris à l'initiative des pays et l'orientation stratégique du Programme, le rôle de plus en plus important de nouveaux acteurs et la définition du rôle de l'État liée au processus de mondialisation, qui sont autant de défis majeurs à relever;

e) La réaffirmation du rôle de l'Administrateur associé en tant que Directeur général de l'administration du PNUD, la création de nouvelles structures internes d'appui à la haute direction, et l'attention accrue accordée au déploiement du personnel, ainsi qu'à l'utilisation des fonds et programmes associés (UNIFEM, UNICEF et Volontaires des Nations Unies), qui font partie intégrante du processus d'examen en cours;

f) L'accroissement des recettes totales du PNUD, alimenté par une hausse aussi bien des ressources de base que des autres ressources, qui s'établissent à plus de 4 milliards de dollars, soit 180 millions de dollars en deçà de l'objectif fixé pour 2007.

9. L'Administrateur a rendu hommage à l'action menée par les directeurs des bureaux régionaux pour l'Afrique, les États arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes, qui quittaient le PNUD, ainsi que pour leur dévouement en faveur du développement et des idéaux des Nations Unies et pour leur contribution à la modernisation du PNUD.

10. Il a également chaleureusement remercié l'Administrateur associé pour ses sept années au service du PNUD et a souhaité la bienvenue à son successeur.

11. Les délégations ont remercié l'Administrateur, dont elles partageaient l'analyse générale, les conclusions et la vision pour l'avenir du PNUD ainsi que son rôle à l'appui du processus général de réforme de l'ONU. Elles l'ont assuré de leur soutien et se sont déclarées prêtes à travailler avec lui et avec ses collaborateurs.

12. Les États Membres ont été particulièrement encouragés par l'importance attachée par l'Administrateur au processus de réforme de l'ONU et à la mise en place d'une nouvelle architecture en matière d'aide internationale, ainsi que par son engagement à renforcer le système des coordonnateurs résidents dans le cadre du développement des activités opérationnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement.

13. Ils ont pris note du fait que 2006 serait une année clef pour ce qui était de revitaliser les mécanismes opérationnels de l'ONU. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures afin d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire, et demandé au PNUD de continuer à mener le mouvement en faveur d'une intégration plus poussée au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'un respect plus strict des principes de simplification et d'harmonisation énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

14. Les délégations ont réaffirmé leur appui en faveur d'interventions ciblées et de la priorité accordée au développement des capacités ainsi qu'à la maîtrise des activités par les pays. Elles ont accueilli avec une vive satisfaction l'engagement pris en faveur d'une plus grande responsabilisation et d'une transparence accrue, et ont pris note des efforts destinés à prendre en compte plus systématiquement la situation des femmes. Elles ont également noté avec satisfaction le rôle du PNUD en matière de prévention des crises et de redressement après une crise, en appelant l'attention sur les rapports entre paix et développement qui marqueront les travaux futurs de la Commission pour la consolidation de la paix.

15. L'Administrateur a remercié les délégations pour leurs précieuses contributions et a noté avec satisfaction qu'elles partageaient d'une manière générale les grandes orientations de sa vision. Il a exprimé l'espoir qu'en dépit des différences s'agissant des questions prioritaires, la convergence de points de vue des membres du Conseil ainsi que les engagements pris à l'occasion du Sommet mondial de 2005 se traduiront rapidement en mesures concrètes dans les domaines de l'aide et du commerce. Il a précisé que les résultats de l'enquête réalisée à l'échelle du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la mise en œuvre du processus d'harmonisation seraient bientôt disponibles.

## **Débat consacré au PNUD**

### **II. Questions financières, budgétaires et administratives**

16. S'exprimant au nom de l'Administrateur associé, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté la question consacrée au plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007 et à la préparation du plan pour 2008-2011, faisant observer que pour la première fois, la planification stratégique et les résultats figuraient directement dans Atlas. Il a souligné que le plan pour 2008-2011 était élaboré en tenant compte de l'évolution des conditions extérieures, comme énoncé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Document issu du Sommet mondial de 2005. Des progrès avaient également été réalisés s'agissant de relier les besoins des programmes et les montants demandés. Le responsable de l'élaboration du plan de financement pluriannuel a fait rapport sur le calendrier d'établissement du rapport d'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan pour 2004-2007 ainsi que sur le processus consultatif en cours pour l'élaboration du plan pour 2008-2011.

17. Les délégations ont pris note des travaux en cours et ont demandé à l'Administrateur de faire rapport à la session annuelle du Conseil d'administration de 2006 sur sa nouvelle vision stratégique, l'orientation des programmes et la stratégie d'organisation.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/1 sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007.

### III. Programmes de pays et questions connexes

#### *Approbation des programmes des pays*

19. En présentant la question relative aux programmes de pays, le Vice-Président a rappelé que, conformément à la décision 2001/11, les programmes de pays seraient approuvés selon la procédure d'accord tacite, sans exposé ni débat, sauf dans le cas où cinq membres du Conseil d'administration auraient informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitaient que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier. Il a précisé qu'aucune demande à cet effet n'avait été soumise au secrétariat.

20. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté la question au nom de l'Administrateur associé, et soumis pour examen et approbation deux programmes régionaux et 23 programmes de pays dont les projets avaient déjà été examinés lors de la session annuelle et de la seconde session ordinaire du Conseil d'administration de 2005.

21. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, les programmes de pays soumis en 2005 ci-après : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland, Tchad; Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Viet Nam; Albanie, Bélarus, Bulgarie, Géorgie, Turquie, Ukraine; Guyana, Îles turques et caïques, Pérou. Il a également approuvé, toujours selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, le document concernant le programme régional pour les États arabes pour 2006-2009 et celui concernant le programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants pour 2006-2010.

22. Les délégations des pays dont les programmes ont été approuvés se sont félicitées de la concordance entre ces programmes et leurs priorités nationales, et ont exhorté le PNUD à continuer de respecter le principe de maîtrise par les pays tout en poursuivant la simplification et l'harmonisation des procédures.

23. Une délégation a observé qu'en approuvant le programme commun de pays du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial pour le Cap-Vert, le Conseil d'administration s'était basé sur les seuls éléments figurant dans le document concernant le PNUD. Elle a exhorté le PNUD à s'acquitter de ses obligations à l'égard du Conseil d'administration et à faire rapport au sujet de l'application de ces éléments.

#### *Rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar*

24. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2006/4) qui résume les conclusions de la mission indépendante chargée d'évaluer la phase IV de l'Initiative pour le développement humain. Il a insisté sur le fait que la mission avait conclu que tous les éléments du programme avaient été conçus et été mis en œuvre en pleine conformité avec les décisions pertinentes du Conseil d'administration (décision 98/14 du 19 juin 1998, 2001/15 du 14 septembre

2001, 2003/2 du 23 janvier 2003, 2004/2 du 30 janvier 2004 et 2005/3 du 28 janvier 2005).

25. Le représentant résident du PNUD au Myanmar a exposé les principales conclusions et recommandations de la mission et fait le point des problèmes stratégiques que celle-ci avait identifiés. La mission a constaté que l'Initiative avait eu un impact positif sur la pauvreté rurale et pourrait servir de modèle pour des efforts plus importants à l'avenir, tout en notant que le PNUD donnait suite comme il convenait aux recommandations de l'évaluation réalisée en 2004 au sujet des éléments de l'Initiative consacrée aux modes de subsistance et aux activités génératrices de revenus, ainsi que de l'établissement de liens entre les projets de lutte contre le VIH/sida et le programme de développement communautaire.

26. Suite aux recommandations de la mission, le représentant résident a déclaré que le PNUD partageait activement les enseignements tirés avec les praticiens, et que les résultats des missions d'évaluation d'impact actuellement en cours seraient disponibles en mai 2006. Il a observé que l'appui du Conseil en faveur de la phase IV avait permis d'intervenir dans une plus large zone, mais que pour mener à bien les activités engagées dans ces nouvelles zones, la phase actuelle de l'Initiative devrait être prorogée.

27. Le représentant résident a fait observer que les populations du Myanmar paraissaient de plus en plus vulnérables avec pour conséquences une détérioration de la situation humanitaire et un éclatement des réseaux communautaires. Pour l'ONU comme pour ses partenaires en matière d'assistance, le défi consistait à empêcher un épuisement du capital social, à améliorer la situation des populations civiles dans les zones de conflit et à assurer une protection suffisante aux groupes les plus vulnérables dans les zones d'accès difficile.

28. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Myanmar et félicité le PNUD et l'Équipe de pays des Nations Unies pour leurs efforts. Ils ont constaté que l'Initiative avait contribué à améliorer la situation des communautés vulnérables et reconnu qu'elle devrait être poursuivie et élargie.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/2 relative à la mission d'évaluation au Myanmar.

## **IV-V. Évaluation/égalité des sexes au PNUD**

30. En présentant la question, l'Administrateur a réaffirmé que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes étaient au cœur de l'action du PNUD, et a noté que l'évaluation réalisée en 2005 offrait une base pour la mise en œuvre d'un programme commun en matière d'égalité des sexes. Tout en reconnaissant qu'il importait de renforcer les politiques et les compétences sur le terrain et de tirer plus efficacement parti des connaissances et de l'expertise d'UNIFEM comme de son action en faveur des femmes, il a insisté sur le fait que l'impact des mesures déjà prises n'avait pas été évalué et documenté de manière satisfaisante. Il a présenté d'une manière générale la réponse de l'Administration à l'évaluation de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (TP/2006/7) et annoncé que 5 millions de dollars supplémentaires seraient affectés, au titre des ressources de base pour 2006 et 2007, à la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité entre les sexes, à la création de deux nouveaux postes d'administrateur au Groupe

de l'égalité des sexes, et à l'adoption de systèmes améliorés permettant de mieux identifier les ressources allouées aux activités dans ce domaine et les résultats obtenus. Afin de veiller que la direction du PNUD applique effectivement les engagements en la matière, un comité de direction et de mise en œuvre, présidé par l'Administrateur, a été créé et chargé de faire périodiquement le point des progrès réalisés au niveau régional.

31. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a fait la synthèse des résultats et recommandations de l'évaluation indépendante. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a fourni des détails supplémentaires au sujet de la réponse de l'Administration, résumé la teneur du rapport de 2005 sur la question (DP/2005/8) et présenté les objectifs du plan d'action pour 2006-2007 (DP/2006/9).

32. Les délégués se sont félicités de la manière constructive avec laquelle le PNUD avait réagi à l'évaluation indépendante et, bien que préoccupés par les déficiences identifiées à cette occasion, se sont déclarés encouragés aussi bien par l'engagement de l'Administrateur que par le programme proposé. Le Conseil d'administration a été tout particulièrement encouragé par la création du comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administrateur, et a prié celui-ci de prendre des mesures supplémentaires pour créer des systèmes d'incitation et de responsabilisation pour le personnel à tous les niveaux opérationnels, comme pour les responsables de haut niveau.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/16 concernant l'évaluation de la prise en compte des sexospécificités au PNUD et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du Programme et a prié l'Administrateur de lui faire rapport à la première session ordinaire, en janvier 2007, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision.

## **VI. Fonds d'équipement des Nations Unies**

34. L'Administrateur associé a rappelé la décision 2005/29 dans laquelle le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction le plan d'activités du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et a prié le Fonds de lui faire rapport à sa première session de 2006 sur ses processus de prises de décisions en matière budgétaire et de programmation. Il a noté que les activités du Fonds en matière de microfinancement et de développement local étaient conformes au Programme de Bruxelles pour les pays les moins avancés, aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'aux domaines d'intervention et à la gamme de services du PNUD. Il a également déclaré que la restructuration de la gestion du Fonds était désormais terminée et que l'attention portait maintenant sur les trois autres défis à relever, à savoir la mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs énoncés, la poursuite du renforcement des bureaux sur le terrain et le renforcement du partenariat avec le PNUD.

35. Le Secrétaire exécutif du Fonds a présenté les processus de budgétisation et de prises de décisions ainsi que l'examen stratégique du plan d'activités et des programmes; la réorganisation de la structure du Fonds; la constitution d'un partenariat étroit, bien défini, stratégique, opérationnel et financier avec le PNUD, et les priorités et les contraintes budgétaires. Il a noté qu'une stratégie de

mobilisation des ressources à l'appui du plan d'activités proposé reposerait à la fois sur un accroissement des contributions et sur une diversification des sources de revenus.

36. Les délégations se sont félicitées de la nomination du nouveau Secrétaire exécutif qu'elles ont félicité pour la clarté et la précision du plan d'activités et ont réaffirmé le rôle du Fonds en faveur des pays les moins avancés. Elles se sont déclarées d'une manière générale favorables au plan d'activités présenté, ont encouragé l'administration à l'aligner plus étroitement avec le plan de financement pluriannuel du PNUD, et ont prié le Secrétaire exécutif de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle sur l'état d'application du plan d'activités.

37. Les délégations ont demandé aux membres d'apporter un soutien financier au Fonds et, compte tenu de la dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de donateurs (jusqu'à 90 % des recettes de base), ont souhaité une diversification de sources de financement. À cet égard, les délégations suédoise et norvégienne ont déclaré que leurs contributions au Fonds pourraient être remises en question si des progrès sensibles n'étaient pas réalisés concernant le développement et l'expansion de la base de ressources d'ici à septembre 2005.

38. Le Secrétaire exécutif a assuré aux membres du Conseil que l'Administration du Fonds mènerait une stratégie agressive de mobilisation des ressources au cours des 60 prochains jours, et offrirait aux partenaires toute une gamme de mécanismes souples de financement.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/4 sur la budgétisation et la prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies.

## **VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

40. S. E. l'Ambassadrice de la Zambie auprès de l'ONU, membre du Groupe consultatif du Comité consultatif d'UNIFEM, a décrit la portée de l'évaluation réalisée, la méthode utilisée à cet effet et les conclusions auxquelles le Groupe était parvenu. Si la structure et le programme d'UNIFEM avaient sensiblement évolué en raison d'un contexte politique plus favorable à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, ce n'était en revanche le cas ni du pouvoir ni du statut d'UNIFEM, dont le développement des ressources ordinaires était jugé insuffisant. Face aux problèmes identifiés, un certain nombre de recommandations concernant le rôle et la structure futurs d'UNIFEM, assorties d'un calendrier de mise en œuvre, ont été présentées dans le contexte de l'activité de l'ensemble du système des Nations Unies.

41. Une délégation, s'exprimant au nom du Comité consultatif d'UNIFEM, a déclaré que le rapport du Groupe consultatif n'avait pas été officiellement approuvé étant donné que le Comité estimait qu'il devait d'abord faire l'objet d'un large débat au sein du système des Nations Unies qui constituerait une contribution au prochain rapport du Secrétaire général sur les mandats et les fonds de l'ONU.

42. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts d'UNIFEM pour renforcer la coordination et l'appui technique apporté en matière d'égalité des sexes aux équipes de pays des Nations Unies comme demandé lors de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; demandé aux États Membres d'accroître leur contribution au Fonds;



demandé un renforcement de la collaboration avec le PNUD au niveau des programmes; et prié l'Administrateur de prendre des mesures pour veiller à ce qu'UNIFEM ait accès aux instances pertinentes des Nations Unies et de lui faire rapport sur les progrès enregistrés à sa deuxième session ordinaire de 2006.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/5 sur l'évaluation d'UNIFEM.

## **VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

44. Conformément à la décision 2005/36 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif par intérim du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (BSP) a fait rapport au Conseil d'administration sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prises pour rétablir la viabilité du Bureau (DP/2006/11); fait le point des résultats financiers prévus à fin 2005; et décrit les mesures envisagées en 2006-2007. Il a confirmé que le transfert du siège du BSP, de ses services d'appui et de son bureau régional pour l'Europe à Copenhague, prévu pour juillet 2006, de même que le regroupement des deux bureaux régionaux pour l'Afrique, faisaient partie d'un train de mesures stratégiques destinées à assurer durablement la santé financière du Bureau et à faire en sorte que celui-ci reste un prestataire de services à valeur ajoutée pour les Nations Unies. Le déménagement était prévu de façon à limiter au maximum les perturbations du fonctionnement quotidien tout en offrant une assistance maximale au personnel qui déménageait ou qui quittait le Bureau. Le programme de transformation devrait se traduire par une diminution de 10 millions de dollars des coûts annuels et créer les conditions nécessaires à une reconstitution progressive de la réserve opérationnelle obligatoire. Compte tenu des risques inhérents au processus de transformation qui concernaient la capacité à agir rapidement et efficacement, à conserver la confiance des clients et le moral du personnel, le Directeur exécutif par intérim a reconnu à quel point le soutien du Conseil d'administration, du Comité de coordination de la gestion et de l'ensemble du personnel était important pour assurer le succès du programme de transformation. Il a également informé les membres des progrès réalisés s'agissant de l'examen et de la rationalisation du portefeuille d'activités.

45. Les délégations ont félicité le Directeur exécutif par intérim de l'action menée à la tête du Bureau concernant le programme de transformation et ont approuvé pour l'essentiel les mesures prévues concernant la suite du processus. Elles l'ont assuré de leur soutien et lui ont demandé de les tenir informées des progrès réalisés conformément à la décision 2005/36. Elles ont encouragé le Bureau à poursuivre la diversification de son portefeuille, notamment à offrir des services dans les situations d'urgence et d'après conflit. La délégation des États-Unis a demandé des informations au sujet des mesures prises en faveur du personnel recruté sur le plan local et qui n'était pas concerné par le déménagement.

46. Le Directeur exécutif par intérim a assuré le Conseil d'administration que le Bureau n'épargnait aucun effort pour trouver au personnel, administrateurs comme agents de la catégorie des services généraux, un emploi après le déménagement, éventuellement dans d'autres organismes des Nations Unies à New York, ou pour leur offrir une indemnité de départ.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/6 relative aux activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

## **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

#### *PNUD*

48. Le Directeur du Bureau des finances et Contrôleur a présenté le rapport complémentaire sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2006/13) et décrit les mesures prises par le PNUD pour répondre aux recommandations – 80 en total – du Comité des commissaires aux comptes au sujet du rapport financier et des états financiers vérifiés du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003.

49. Jusqu'en janvier 2006, le PNUD avait fait rapport sur l'application de 55 recommandations, dont 13 avaient déjà été validées par le Comité des commissaires aux comptes et dont les autres devraient l'être au plus tard à la fin de l'audit final, à la mi-2006. À l'exception de la recommandation concernant l'ensemble du système des Nations Unies, le PNUD devrait avoir appliqué toutes les recommandations à la fin de 2006.

50. Le PNUD a mis en place les outils et processus propres à favoriser la transparence dans l'établissement des rapports et a mis un nouvel accent sur la responsabilisation et la capacité de réaction aux recommandations de l'audit. Il s'agit en l'occurrence de la création d'un cadre de contrôle interne; d'un tableau de bord de la qualité des données d'Atlas; de guides prescriptifs de l'utilisateur; d'un tableau de bord permettant de suivre sur le Web l'application des recommandations d'audit (<<http://audit-dashboard.undp.org>>) afin de gérer l'ensemble des questions relatives aux audits; et de la création au sein du Bureau de la gestion d'une fonction d'assurance de la qualité pour analyser les incidents systémiques des observations d'audit.

#### *FNUAP*

51. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a présenté le rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2002-2003 : application des recommandations du Comité (DP/FPA/2006/1).

52. Les délégations ont reconnu les progrès réalisés par le FNUAP s'agissant de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et se sont félicitées de la création d'un comité de contrôle interne. Elles ont encouragé le FNUAP et le BSP à suivre l'exemple du PNUD et à faire en sorte que leurs futurs rapports précisent le degré de priorité et le calendrier d'application des recommandations. Elles ont par ailleurs demandé des informations au sujet de l'état d'avancement d'Atlas, des opérations de rapprochement concernant le matériel durable, de l'examen des mécanismes de financement et des montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, et des mesures destinées à réduire les dépenses au titre des voyages. Elles ont

également souhaité savoir si l'on pouvait envisager de permettre, sous une forme ou une autre, un accès au site Web pour le suivi de l'application des recommandations.

53. Le Directeur de la Division du contrôle interne du FNUAP a approuvé la suggestion tendant à présenter sous forme de tableau un récapitulatif de l'état de l'application des recommandations et a déclaré que le FNUAP indiquerait également la catégorie de risque. Il s'est déclaré favorable à une certaine forme d'accès public au site Web, tout en précisant que la mise en place du système nécessaire prendrait un certain temps. Des progrès considérables avaient été réalisés s'agissant des opérations de rapprochement concernant le matériel durable. Par ailleurs, le système Atlas avait grandement facilité l'établissement de rapports de dépenses et la gestion financière. S'agissant des mesures destinées à réduire les frais de voyage, il a fait remarquer que la vidéoconférence était de plus en plus utilisée, que les voyages étaient mieux planifiés afin de pouvoir profiter de billets peu chers, et que les motifs de voyage étaient examinés plus strictement. S'agissant des montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, le Directeur de la Division des services de gestion a observé qu'en janvier 2010 l'ensemble du système des Nations Unies adoptera les normes comptables internationales pour le secteur public fondées sur les droits constatés. Selon les normes comptables du système des Nations Unies, le FNUAP était tenu d'indiquer la valeur totale des engagements non financés, soit environ 60 millions de dollars à la fin décembre 2004. Toutefois, en 2010, il devra faire figurer le montant total de ces engagements dans les états financiers, ce qui aura un impact significatif sur sa santé financière. En ce qui concernait le financement de cet engagement, le FNUAP travaillait avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'harmoniser leurs approches, et une proposition, tenant compte des discussions qui ont été menées, sera présentée au Conseil d'administration pour examen.

#### *BSP*

54. Le Directeur exécutif adjoint du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2006/14) et décrit le programme global engagé pour répondre aux principales préoccupations du Comité. Sur les 39 recommandations formulées, le BSP en avait appliqué 64 %, 31 % étaient en cours d'application et 5 % n'étaient pas encore appliquées. Un comité de la gestion des risques et du contrôle interne avait été créé pour conseiller le Directeur exécutif en matière de limitation des risques et de contrôle interne.

55. Le Conseil s'est félicité des efforts de l'Administration pour améliorer la transparence et promouvoir la responsabilisation conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et a prié l'Administration du PNUD, du FNUAP et du BSP de renforcer leurs systèmes de gestion – notamment des risques – et de contrôle. Compte tenu de l'examen de plus en plus poussé auquel était soumis le système des Nations Unies, le Conseil a également demandé à l'Administration d'intensifier les mesures de prévention de la fraude et de lutte contre la corruption.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/8 relative aux rapports complémentaires sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (PNUD, FNUAP et BSP).

## **X. Rapport au Conseil économique et social**

57. À la suite de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/250 relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour répondre à la demande d'une harmonisation et d'une coordination accrues formulée par les États Membres, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population ont présenté au Conseil économique et social un rapport commun (E/2006/5) qui décrit les progrès réalisés en vue de l'application de la résolution 59/250 et met l'accent sur la coopération dans un certain nombre de domaines entre les deux organismes, y compris dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté les points concernant spécifiquement le PNUD.

58. Les délégations se sont félicitées de ce tout premier rapport commun et ont déclaré que cette pratique devrait se poursuivre. Elles se sont en particulier félicitées de la clarté et de l'exhaustivité du rapport et ont constaté avec satisfaction les progrès réalisés par le PNUD et le FNUAP concernant l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale. Une délégation a déclaré qu'elle aurait préféré un rapport plus analytique. Les délégations ont été encouragées par la tendance à l'accroissement des contributions aussi bien au FNUAP qu'au PNUD. Elles ont souligné qu'il était urgent de coordonner les activités des divers organismes des Nations Unies et ont noté avec satisfaction les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation ainsi que d'égalité des sexes. Elles ont également mis l'accent sur le rôle moteur des gouvernements dans le processus de développement et déclaré que la création de locaux communs ne devrait pas se traduire par un accroissement des coûts administratifs et que les organismes concernés devaient maintenir une comptabilité séparée. Elles ont demandé avec insistance un renforcement du système et du processus de sélection des coordonnateurs résidents.

59. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP s'est félicité des encouragements des délégations et a convenu que le processus de sélection des coordonnateurs résidents devait encore être amélioré. Il a souligné le rôle actif du FNUAP en matière d'égalité des sexes, confirmé que le Fonds poursuivrait ses efforts de simplification et d'harmonisation et rappelé la participation et l'engagement de long terme du Fonds concernant les services communs et le modèle de locaux communs.

60. Le Conseil d'administration a pris note du rapport et convenu de le transmettre au Conseil économique et social avec les observations.

## **XI. Programmation**

61. Le responsable de l'Équipe chargée du plan de financement pluriannuel du PNUD a présenté le rapport sur les moyens économiques pour fournir des données au niveau des programmes (DP/2006/CRP.2-DP/FPA/2006/CRP.1) ainsi que les systèmes d'établissement de rapports du PNUD et du FNUAP en mettant l'accent sur les questions et les problèmes liés à la présentation des données. Le chef du Bureau de la planification stratégique du FNUAP a fait quelques observations à ce sujet.

62. Le responsable de l'Équipe chargée du plan de financement pluriannuel a appelé l'attention des membres du Conseil sur les risques de contradictions entre, d'une part, la demande formulée par le Conseil afin que celui-ci puisse disposer, pour chaque organisme, de données au niveau des programmes et, d'autre part, le processus d'harmonisation et de simplification engagé au niveau plus général de l'ONU ainsi que les nouveaux principes concernant l'efficacité de l'aide internationale. Il a présenté une série de moyens économiques permettant de partager les données au niveau des programmes à l'aide du mécanisme actuel de présentation des rapports concernant les plans de financement pluriannuel.

63. Les délégations ont pris note des différences concernant la structure des plans de financement pluriannuel et les systèmes de présentation de rapports du PNUD et du FNUAP. Elles ont souligné l'importance de la responsabilisation et la nécessité pour les deux organismes de faire rapport sur l'utilisation des ressources et les résultats obtenus, et déclaré que les données au niveau des programmes pouvaient être communiquées lorsqu'un programme de pays prenait fin et qu'un nouveau programme était sur le point de débiter, de même qu'à mi-parcours ou à la fin d'un cycle de financement pluriannuel. Elles espéraient obtenir une définition claire de ces données dont la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation impliquaient nécessairement des capacités nationales suffisantes. Une délégation a considéré que le rapport aurait pu être plus ambitieux et plus technique. Elle s'est félicitée de l'attention qui était accordée aux indicateurs de résultats dans la préparation du nouveau plan de financement pluriannuel. Les délégations ont déclaré qu'il faudrait éviter les chevauchements d'activités et ne pas imposer de nouvelles obligations en matière de rapports aux pays ou aux équipes de pays des Nations Unies.

64. Le chef du Bureau de la planification stratégique du FNUAP a déclaré que chaque programme de pays faisait l'objet, à son terme, d'un examen et que l'on pouvait envisager de diffuser les données le concernant. Il a insisté sur le fait que le cycle de financement pluriannuel et les cycles des programmes de pays ne coïncidaient pas et que par conséquent communiquer les données au niveau des programmes à mi-parcours ou à la fin du cycle de financement ne permettrait pas de dresser un tableau exact des résultats obtenus par le programme de pays. Au cours des prochains mois, le FNUAP allait préparer son nouveau plan de financement pluriannuel et tiendrait compte des questions posées par les délégations. Il a ajouté que les questions d'attribution et de responsabilisation, y compris des bureaux de pays, faisaient l'objet d'une attention particulière.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/9 relative aux moyens économiques pour fournir des données au niveau des programmes.

## **Débat consacré au FNUAP**

### *Discours de la Directrice exécutive*

66. La Directrice exécutive a insisté dans son discours sur quatre priorités du FNUAP pour 2006 : suivi du Sommet mondial de 2005; réforme de l'Organisation des Nations Unies; obligation de rendre des comptes; et régionalisation. Elle a souligné la nécessité de mettre les bouchées doubles pour enregistrer des succès dans la réalisation des OMD d'ici à 2015. Elle a souligné que les dirigeants du monde s'étaient engagés lors du Sommet mondial à « assurer pour tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative, comme il a été prévu à la Conférence

internationale sur la population et le développement » et que l'on ne pouvait mieux exprimer le soutien au rôle crucial que la médecine procréative jouait dans la réalisation des OMD. Le FNUAP se félicitait de la détermination des dirigeants du monde à promouvoir l'égalité des sexes et à éliminer la discrimination et la violence généralisées à l'égard des femmes et des filles. La Directrice exécutive a souligné l'importance de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation en faisant observer que c'était un domaine prioritaire dans cadre de la suite à donner au Sommet mondial.

67. D'autres questions essentielles qu'elle a mises en lumière étaient les suivantes : la promotion des droits de l'homme par des approches soucieuses des facteurs culturels; le nouveau Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile; le suivi de l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida; et la mise en place d'un système cohérent et transparent d'obligation de résultats, notamment la constitution d'un comité de contrôle composé de cinq membres indépendants possédant des compétences en matière d'audit et de finances. La Directrice exécutive a également appelé l'attention sur la question des migrations en faisant remarquer que le Rapport du FNUAP sur l'état de la population mondiale pour 2006 porterait sur les femmes et les migrations. Elle a annoncé que le Secrétaire général l'avait nommée Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Pour conclure, elle a souligné la ferme détermination des fonctionnaires du FNUAP partout dans le monde à tout mettre en œuvre pour défendre le droit de chacun – femme, homme enfant – à vivre une vie saine avec les mêmes chances pour tous et à faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque naissance soit entourée de toutes les précautions voulues, que chaque jeune soit à l'abri du VIH/sida et que chaque fille et chaque femme soient traitées avec dignité et respect.

68. Les délégations ont salué l'excellent discours de la Directrice exécutive et l'œuvre du FNUAP. Elles ont souligné l'engagement pris par les dirigeants du monde au Sommet mondial d'assurer pour tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative : les dirigeants du monde étaient convenus que cet objectif susmentionné de la Conférence internationale sur la population et le développement devrait être intégré dans les stratégies tendant à réaliser les objectifs de développement, y compris les OMD. Elles ont indiqué que la médecine procréative était au cœur de l'élimination de la pauvreté et ont fait appel aux donateurs pour qu'ils accroissent le financement à cet égard. Elles ont précisé que l'égalité des sexes, le VIH/sida et la médecine procréative devaient figurer en tête dans les programmes de la communauté internationale. Elles ont encouragé le FNUAP à rester attaché à la promotion de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et à son rôle de chef de file dans ce domaine, en soulignant combien cette sécurité importait pour la prévention du VIH. Elles ont déclaré que l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale était essentielle à l'amélioration des résultats en matière de lutte contre le VIH/sida. La délégation pakistanaise a loué l'assistance fournie par le FNUAP au lendemain du tremblement de terre survenu en octobre en faisant observer qu'avec ses services mobiles, cet organisme avait été parmi les premiers à toucher les personnes dans les régions éloignées et sinistrées du Pakistan.

69. Soulignant la nécessité d'une réforme profonde et rapide du système des Nations Unies, les délégations ont félicité la Directrice exécutive d'avoir reconnu la nécessité du changement et pour son attachement à la réforme et à la revitalisation

de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont fermement recommandé que soient établis des critères clairs pour mesurer les progrès, ainsi que des objectifs pour les gains d'efficacité et pour le nombre de coordonnateurs résidents à nommer dans les années à venir. La nécessité pour les donateurs d'harmoniser et de simplifier davantage les procédures et celle de garantir sur le long terme un financement plus sûr pour les organismes qui font des progrès réels en matière de réforme ont été reconnues. L'importance de coalitions et de partenariats plus solides dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, des approches à l'échelle du système et de l'appui au secteur de la santé a été soulignée. Les délégations attendaient avec intérêt de collaborer avec le FNUAP dans le cadre du prochain dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et souhaitaient en savoir davantage sur les plans du Fonds pour la régionalisation. Elles ont salué la programmation du FNUAP fondée sur des approches soucieuses des facteurs culturels, notamment dans le domaine de la violence fondée sur le sexe.

70. Les délégations étaient très heureuses de noter qu'en 2005 il y avait eu 170 contributeurs au FNUAP. Cela dénotait clairement que l'on reconnaissait le rôle crucial que le Fonds jouait dans l'architecture du développement et la promotion de la santé et des droits en matière de procréation. Pour que l'activité du Fonds soit durable, il fallait transposer, dans les plans et stratégies de développement national, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La Suède a annoncé qu'en 2006 elle apporterait une contribution de 400 millions de couronnes (environ 50 millions de dollars des États-Unis) au FNUAP. La Norvège a annoncé qu'elle ferait au Fonds une annonce de contributions sur plusieurs années.

71. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration pour s'opposer à la fourniture par le Fonds d'un appui à la Chine dans le domaine de la santé en matière de procréation et de la planification familiale. La délégation chinoise a répondu en objectant à la déclaration de la délégation américaine. Prenant la parole au nom des membres et des observateurs du Conseil d'administration également membres du Groupe des 77 et de la Chine, la délégation sud-africaine a vigoureusement soutenu les activités du FNUAP et souligné son appui au programme de la Chine. La délégation indonésienne, parlant au nom des États d'Asie, a exprimé son appui total au programme de la Chine et aux activités du FNUAP, ajoutant que le programme reflétait le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et était adapté aux besoins nationaux. De nombreuses autres délégations ont pris la parole pour appuyer les activités du FNUAP, notamment en Chine, ainsi que l'attachement du Fonds au programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la réalisation des OMD.

72. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leur appui et les avis qu'ils avaient exprimés, notamment les délégations qui avaient annoncé des contributions au Fonds. Elle s'est félicitée que des délégations aient souligné que la santé en matière de procréation était au cœur de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des OMD. Le défi consistait à mettre en pratique l'engagement pris au Sommet mondial d'assurer pour tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative. La Directrice exécutive a réitéré sa détermination à assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation sans lesquels il ne saurait y avoir de programme. En ce qui concerne le Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs, elle a fait observer qu'un montant de 150 millions était nécessaire pour les quatre prochaines années. Outre la fourniture

des produits, il était essentiel de renforcer les capacités, notamment dans des domaines tels que la gestion de la logistique, les achats et les systèmes de données. La Directrice exécutive était heureuse de constater que plusieurs pays inscrivait la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation à leurs budgets nationaux. Rappelant l'appel à l'action lancé à Stockholm, elle a souligné le rôle extrêmement important attendu des ministres des finances pour faire en sorte de prévoir le financement de la santé en matière de procréation.

73. La Directrice exécutive a réaffirmé l'attachement du FNUAP au suivi de l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale, notamment en ce qui concerne la répartition des tâches entre les divers organismes. Elle a déclaré que le FNUAP était un organisme coparrainant très actif d'ONUSIDA. Concernant les migrations internationales, elle a mis en exergue l'appui du Fonds au partenariat et noté les travaux techniques en cours au Fonds par l'intermédiaire de sa Division de l'appui technique ainsi que de ses divisions géographiques et souligné l'engagement du Fonds envers la gestion axée sur les résultats ainsi que la nécessité d'obtenir des résultats au niveau national. Il était crucial que les pays puissent produire des résultats clairs à titre de réalisations dues à l'assistance du FNUAP. Concernant la régionalisation, la Directrice exécutive a fait observer que c'était un travail en cours et que le FNUAP engagerait le dialogue avec les membres du Conseil d'administration à ce sujet. À l'heure actuelle, une analyse fonctionnelle se poursuivait et les conclusions aideraient le Fonds à mettre au point des modèles et des options. D'autres informations sur la régionalisation seraient données à la session annuelle du Conseil d'administration.

74. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires positifs sur l'attachement et la contribution du FNUAP à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elle a annoncé qu'elle modifierait la définition d'emploi du Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) afin d'y inclure des fonctions ayant trait à la réforme. L'équipe spéciale du FNUAP sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies établirait entre autres des critères pour mesurer les progrès. La Directrice exécutive a souligné combien les pays pouvaient contribuer à faire en sorte que le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement reste d'actualité. C'était un programme « sensible » et elle a indiqué que le FNUAP contribuait considérablement à appeler l'attention de la communauté internationale là-dessus. Elle a conclu en exprimant ses sincères remerciements et toute sa gratitude à M. François Rohmer (Suisse) qui quitterait le Conseil d'administration. Elle l'a en particulier remercié pour sa sagesse, sa profonde compréhension des activités de développement et son ferme attachement à ces activités, ainsi que son vigoureux soutien à des programmes soucieux des facteurs culturels.

## **XII. Programmes de pays et questions connexes**

75. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les programmes des 19 pays suivants : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland, Tchad, Albanie, Géorgie, territoire palestinien occupé, Turquie, Ukraine, Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Viet Nam et Pérou.

76. Après l'approbation des 19 programmes de pays, de nombreuses délégations ont exprimé leur ferme soutien aux activités du FNUAP en Chine. Elles ont déclaré



que le FNUAP était une « force pour le bien » en raison du crucial rôle de catalyseur qu'il jouait grâce à ses activités dans ce pays, en particulier dans les comtés choisis. Elles se sont associées à une déclaration précédente faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le programme de la Chine avait réussi à démontrer qu'une prestation de soins dans le domaine de la santé en matière de procréation et de planification familiale, soucieuse du client, était une solution de remplacement viable à un système administratif axé sur des objectifs précis.

77. Dans une déclaration commune, plusieurs délégations ont dit ce qui suit : « Nous sommes convaincus qu'il est possible de réaliser des progrès en matière de réforme en manifestant un engagement et un appui constructifs – à l'instar précisément du FNUAP... ». Elles ont ensuite ajouté sans ambages : « Les activités du FNUAP en Chine, tout comme dans le reste du monde, sont absolument conformes au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui a été adopté à l'unanimité, et elles contribuent grandement à notre entreprise commune, à savoir la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nos délégations estiment que le FNUAP mérite d'être vigoureusement soutenu pour poursuivre ces activités – ce qui lui permettrait de contribuer à la réalisation des OMD, en particulier des objectifs liés à la lutte contre le VIH/sida et la mortalité maternelle et infantile. C'est pourquoi nous soutenons le programme de la Chine. »

78. Faisant référence au programme commun du Cap-Vert, une délégation a exhorté le FNUAP à maintenir la responsabilité devant le Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne la budgétisation, l'établissement des rapports financiers et des programmes, ainsi que l'évaluation. Les délégations du Bangladesh, du Burkina Faso, du Cap-Vert et de la Chine ont remercié le Conseil d'avoir approuvé leurs programmes.

### **XIII. Questions diverses**

#### **Consolidation de la paix après le conflit : rôle du PNUD et du FNUAP en Angola et en République démocratique du Congo**

79. Le Président du Conseil d'administration a présenté ces questions, en soulignant que l'on commençait à comprendre l'interdépendance entre la paix et le développement comme il était réaffirmé dans le rapport du Secrétaire général *Dans une liberté plus grande* et en prenant note du rôle des organismes de développement dans le renforcement de la capacité des pays à gérer et à régler les différends. Citant l'exemple des pays d'Afrique subsaharienne qui avaient été touchés par des situations d'urgence complexes et par la propagation du VIH/sida, le Président a démontré comment ces situations d'urgence minaient la réalisation des OMD.

#### *Angola*

80. La Ministre de la planification de la République d'Angola a informé les membres de l'impact économique, physique et social du conflit de 27 ans auquel le pays a été en proie jusqu'en 2002; elle a décrit les défis qui se posaient et les chances qui s'offraient dans les années qui avaient suivi le conflit et a indiqué les

politiques du Gouvernement tendant à rétablir des services sociaux de base et à assurer le relèvement économique.

81. Le Président du Réseau angolais des organisations contre le sida a présenté un profil démographique du pays et un aperçu général de la pandémie de VIH/sida dans le pays, en expliquant de façon détaillée le rôle actuel et voulu des organisations de la société civile dans la lutte menée par de multiples partenaires contre le fléau.

82. Au cours des débats, les délégations ont été heureuses de prendre note du nombre d'ONG actives en Angola dans la lutte contre le VIH/sida et elles ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts déployés pour lutter de façon coordonnée contre la pandémie dans le pays. Elles ont souligné qu'il était nécessaire de prendre en compte les dimensions régionales et sous-régionales de la pandémie. La délégation suédoise a annoncé qu'elle se préparait à soutenir, à concurrence de 2 millions de dollars des États-Unis sur trois ans, un programme de lutte contre le VIH/sida en Angola, ciblant les jeunes et conçu par le Gouvernement de Luanda et le FNUAP.

#### *République démocratique du Congo*

83. La Ministre de la femme et de la famille de la République démocratique du Congo a fait un exposé sur la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le sexe et l'action menée en faveur de la consolidation de la paix. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a fait un exposé sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

84. Les délégations ont fait observer que le débat sur la consolidation de la paix en République démocratique du Congo venait à point nommé et elles se sont félicitées des mesures prises par le Gouvernement pour s'attaquer aux défis qui se posaient au pays. Soulignant que l'appui de la communauté internationale était essentiel pour réaliser des progrès sur la voie de la paix, elles ont noté avec satisfaction les efforts fournis par le PNUD et le FNUAP pour soutenir le processus de consolidation de la paix. La nécessité a été soulignée de mettre en place des institutions qui pourraient fournir des services à la population. Les délégations se sont réjouies de la franchise des intervenants qui avaient cerné sans détour les problèmes auxquels était confronté le pays, notamment le problème de la violence sexuelle et fondée sur le sexe. Elles ont souligné la ténacité des femmes qui étaient à l'avant-garde de l'édification d'un avenir meilleur en République démocratique du Congo.

85. La délégation belge a déclaré qu'elle était fière de soutenir le programme conjoint contre la violence sexuelle et fondée sur le sexe en faisant observer que ce programme était fondamental dans l'édification de la paix. Elle a remercié le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour sa détermination et sa conduite des affaires et a loué le FNUAP qui orientait l'évolution de la question. Elle a accueilli favorablement le rôle dirigeant du Fonds dans la gestion du programme conjoint, déclarant que mobiliser le système des Nations Unies autour d'un même programme n'était pas une mince affaire. Un élément essentiel de la réforme de l'Organisation des Nations Unies consistait à renforcer l'efficacité sur le terrain et la délégation belge a encouragé le FNUAP à tirer des enseignements du programme conjoint et à les faire partager.

### **Manifestations supplémentaires**

86. En marge de la session du Conseil d'administration, le PNUD a organisé une exposition sur l'intégration des sexes en son sein afin de démontrer les succès enregistrés par les bureaux de pays dans ce domaine mais qui passaient souvent inaperçus, ainsi qu'un déjeuner de travail sur le processus du PNUAD à Madagascar, auquel étaient conviés de hauts fonctionnaires gouvernementaux, le coordonnateur résident des Nations Unies et le Représentant résident du FNUAP.

### **Réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial**

#### **Développement du potentiel et renforcement des capacités**

87. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté cette question et le document d'information correspondant. Elle a souligné la nécessité d'intégrer les objectifs de renforcement des capacités aux stratégies nationales de développement en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le document d'information s'inspirait des travaux menés par le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des conclusions préliminaires du groupe de travail du GNUD sur le renforcement des capacités. Le document donnait des exemples d'initiatives communes engagées par les organismes des Nations Unies et proposait plusieurs idées pour faire en sorte que ces initiatives répondent mieux aux besoins nationaux.

88. Le Secrétaire permanent adjoint à la gestion de la fonction publique du Cabinet du Président de la République-Unie de Tanzanie a évoqué l'expérience acquise dans son pays et l'appui considérable fourni par le système des Nations Unies. Plusieurs domaines cependant pourraient faire bénéficier d'une assistance accrue, notamment au niveau de la stratégie nationale de développement et des services consultatifs pour les questions intersectorielles. Trouver un équilibre entre la programmation concertée et commune, développer au maximum les possibilités de participation des divers bureaux et s'attaquer aux modalités de fonctionnement bureaucratique étaient autant de défis auxquels les organismes des Nations Unies devaient faire face.

89. Le représentant de l'UNICEF en République-Unie de Tanzanie s'est exprimé au nom de l'équipe de pays des Nations Unies. S'agissant du rôle des Nations Unies, il a expliqué que la création de la base de données socioéconomiques de Tanzanie, sur le modèle de DevInfo, et sa transformation en un outil Internet pour en démocratiser les données étaient des exemples concrets d'aide qui contribuaient non seulement à suivre l'évolution de la pauvreté mais aussi à élaborer des plans de réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies devait disposer d'un savoir-faire de tout premier ordre en matière de renforcement des capacités; simplifier ses procédures; consolider ses politiques, ses outils et ses procédures en matière de participation aux programmes sectoriels; et son rôle d'appui au budget général.

90. Les délégations ont souligné le rôle essentiel qui incombait au système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités. Une approche intégrée sur

la question devrait être axée sur l'enseignement supérieur, la politique salariale et d'autres mesures d'incitation, et viser à inverser l'« exode des cerveaux », les Nations Unies jouant un rôle stratégique en la matière. Il faudrait actualiser le document d'information en vue de la session annuelle du Conseil économique et social pour rendre compte des progrès réalisés par les Nations Unies; recenser les outils communs et les profils des fonctionnaires qui pourraient contribuer au renforcement des capacités et fournir un plan d'action clair, assorti d'objectifs.

91. Les intervenants ont demandé comment se ferait l'intégration du renforcement des capacités dans la programmation et ont appelé de leurs vœux une collaboration plus étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et avec la Banque mondiale. Des informations ont été sollicitées dans plusieurs domaines : les difficultés, telles que l'adaptation à un monde en mutation; les enseignements tirés de l'expérience; l'assistance unifiée des organismes des Nations Unies sur le terrain, passant d'une approche par projet à une approche sectorielle ou harmonisée; la manière dont le système des Nations Unies pourrait être au cœur de la réforme sur le renforcement des capacités et dont il pourrait favoriser la coopération Sud-Sud.

92. Plusieurs représentants ont demandé un rapport plus stratégique sur les réalisations et les contraintes, les questions sexospécifiques et une analyse plus approfondie des obstacles sous-jacents et des mesures pratiques. Il faudrait mettre davantage l'accent sur les résultats, surtout en ce qui concerne les OMD; sur le renforcement des capacités institutionnelles, ce pour quoi les Nations Unies sont idéalement placées; sur les enseignements tirés de l'expérience; sur le renforcement des capacités dans les États souffrant de lacunes à cet égard; sur l'amélioration de l'efficacité des résultats, surtout pour ce qui est de la réforme des marchés publics et des systèmes financiers.

#### **Passage de la phase des secours à celle du développement, surtout lors des catastrophes naturelles**

93. Le Président du Conseil d'administration du PAM, soulignant l'importance du rôle de l'État dans le cadre des programmes de transition, a invité le représentant du Gouvernement pakistanais, M. Khalid Saeed, et le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan à participer aux débats de la réunion commune.

94. Selon le représentant du Gouvernement pakistanais, il faudrait que les pouvoirs publics agissent avec cohérence lorsqu'ils assurent la coordination de la phase des secours et de la phase de relèvement. Il a préconisé que, dans le cadre des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, une attention particulière soit accordée aux populations vulnérables, qui étaient souvent les plus durement touchées. D'après lui, le manque de préparation en prévision des catastrophes naturelles constituait un écueil de taille quand il s'agissait de passer rapidement des secours à la phase de relèvement.

95. Le Directeur général adjoint principal du PAM s'est réjoui de constater qu'il était désormais bien établi que la « transition » s'inscrivait dans le prolongement à la fois des conflits et des catastrophes naturelles. Les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement – par le truchement du Groupe de travail du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/GNUD et des groupes du Comité permanent interorganisations en particulier – étaient donc en train de mettre au point les outils et les capacités afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies.

96. Le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan a décrit le nouveau système de groupes du Comité permanent interorganisations et les interventions menées avec succès à la suite du séisme qui s'est produit au Pakistan. Un groupe pour le relèvement rapide, basé dans le pays, s'est réuni au Pakistan et a établi un cadre pour intégrer la transition dans les interventions d'urgence des équipes de pays des Nations Unies. L'une des contributions importantes du groupe en question a été de soutenir les efforts de relèvement spontanés dès le début des interventions d'urgence. Le représentant de l'équipe de pays a souligné que les groupes du Comité permanent interorganisations devaient servir à prendre des décisions concertées et non à faire valoir des intérêts étroits. Parmi les enseignements tirés de l'expérience, on pouvait citer la nécessité que les pouvoirs publics nationaux prennent en main les interventions et les coordonnent, que des liens soient établis entre les interventions d'urgence et les stratégies de transition et de développement à long terme, et la nécessité de veiller à ce que le renforcement des capacités se poursuive au-delà de la phase des secours d'urgence et se prolonge pendant le début de la phase de relèvement et de transition également.

97. Les questions et le débat avec les délégations ont tourné autour de plusieurs questions essentielles :

a) *La protection.* Le document d'information faisait référence au volet « protection » des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, ce dont les délégations se sont félicitées. Elles ont préconisé de s'intéresser plus particulièrement aux groupes vulnérables, aux répercussions sociales des catastrophes naturelles, à l'incidence de celles-ci sur les femmes, à la santé reproductive, aux enfants et aux orphelins.

b) *Cadre d'évaluation des besoins après une catastrophe.* Les délégations ont encouragé le Groupe de travail GNUD/Comité exécutif pour les affaires humanitaires à poursuivre les efforts qu'il avait engagés afin de mettre au point un cadre global qui serait complémentaire de l'exercice du groupe du Comité permanent interorganisations et comble certaines lacunes, notamment à propos des droits patrimoniaux et fonciers, de la protection et des questions ayant trait aux femmes.

c) *Enseignements tirés.* Les délégations ont encouragé le GNUM à mettre en relief les enseignements tirés des initiatives en matière de transition, peut-être par le biais de l'évaluation en temps réel qui est en préparation, afin qu'il en soit tenu compte à l'avenir.

d) *Intégration.* Les délégations ont exhorté le GNUM à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les organisations non gouvernementales, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales participent pleinement aux interventions communes menées en matière de transition sous la conduite des États.

e) *Le rôle de l'État.* Les délégations ont encouragé les États à jouer un rôle de premier plan, conscientes des conséquences très lourdes en matière de renforcement des capacités dans les pays les plus pauvres aux prises avec des problèmes de transition.

f) *Efficacité de la coordination et financement.* Les délégations ont constaté la nécessité d'accorder systématiquement un appui en matière de coordination aux coordinateurs résidents dès le déclenchement d'une catastrophe naturelle afin de les

aider à coordonner efficacement les premières activités de relèvement et les interventions du système des Nations Unies.

### **VIH/sida : suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale**

98. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présenté cette question et dirigé les débats. L'Administrateur du PNUD, s'exprimant au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, a fait le point sur le suivi des travaux de l'Équipe spéciale mondiale et souligné les rapports existant avec les efforts de réforme de l'ONU. Le Secrétaire exécutif du Haut Conseil national de lutte contre le sida (Mali) et le représentant du FNUAP et Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida (Jamaïque) ont présenté des exemples d'expérience acquise au niveau des pays. Le Directeur pour l'appui aux pays et aux régions d'ONUSIDA a communiqué une évaluation des progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations.

99. Les participants ont souligné les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la répartition du travail parmi les organismes coparrainants d'ONUSIDA, la constitution d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida au niveau des pays, l'Équipe commune de résolution des problèmes et d'appui à la mise en œuvre et l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le point a été fait sur les efforts déployés par plusieurs pays pour intégrer les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale; les participants ont d'ailleurs noté que les recommandations contribuaient à renforcer les « trois principes directeurs » concernant l'amélioration de la coordination des interventions nationales et les efforts de réforme de l'ONU. Cependant, pour garantir un soutien efficace aux interventions nationales, les modalités de gestion, la planification, la présentation de rapports et l'obligation de rendre compte devaient être simplifiées à tous les niveaux pour éviter les goulots d'étranglement en matière de coordination et la création des structures d'appui complexes. Du point de vue du pays de programme, améliorer l'efficacité de l'intervention suppose, outre une gestion saine au niveau du pays, un renforcement des capacités nationales ainsi que des actions pragmatiques et de la confiance dans ses partenaires.

100. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les exposés présentés et se sont félicitées de l'esprit de coopération et de collaboration qui régnait entre les quatre organisations. Elles se sont déclarées favorables à la démarche de l'Équipe spéciale mondiale et salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations. Elles se sont réjouies de la définition d'une répartition claire des tâches au sein d'ONUSIDA et ont pris acte de l'importance du rôle d'impulsion joué par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM. Elles ont signalé qu'il fallait une meilleure concertation au niveau du pays pour veiller à ce que l'organisme chef de file tienne compte de l'expérience de l'organisme coparrainant et de sa capacité de répondre aux attentes. Elles ont encouragé vivement ces quatre organismes à faire le maximum pour continuer d'intégrer la question du VIH/sida dans leurs travaux.

101. Les délégations ont salué l'établissement d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida, qui devraient permettre d'améliorer la cohérence et la coordination des interventions au niveau du pays, ainsi que la responsabilisation de chaque organisme. Le secrétariat d'ONUSIDA et le GNUM ont été encouragés à guider ce processus au niveau du pays. Les délégations ont également souligné que la simplification des processus et des procédures devait

demeurer une priorité, et mis en garde contre la multiplication des mécanismes de coordination. Rappelant que le VIH/sida restait un obstacle très grave au développement et un problème urgent, les délégations ont estimé qu'il était essentiel que les États prennent en main et conduisent eux-mêmes les interventions pour qu'elles soient efficaces. Les délégations ont insisté sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer les efforts entrepris aux échelons national et régional, sans parler des difficultés en matière de capacités des ressources humaines et des questions ayant trait à la vulnérabilité, aux droits de l'homme et aux femmes.

102. La volonté de donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale devait émaner de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements, des donateurs et du système des Nations Unies, et qu'elles devaient en partager la responsabilité. Les délégations ont également fait valoir que le succès de la mise en œuvre dépendait de l'entière collaboration de tous les acteurs clefs pour garantir l'alignement, la simplification et l'harmonisation afin d'assurer l'efficacité de l'action menée et d'obtenir des résultats au niveau du pays.

### **Simplification et harmonisation, surtout au niveau de la programmation**

103. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présidé la séance et présenté cette question. La Directrice exécutive du FNUAP a fait un exposé au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. La Représentante permanente du Cap-Vert, coordonnatrice résidente des Nations Unies et représentante des fonds et programmes des Nations Unies (Cap-Vert), a également fait un exposé.

104. La Directrice exécutive du FNUAP a décrit brièvement les propositions faites par le Comité exécutif du GNUM en vue d'améliorer l'alignement des travaux analytiques du système des Nations Unies sur les processus nationaux, d'alléger le fardeau que représente le processus d'établissement des programmes et d'améliorer la maîtrise des programmes par les pays. Ces idées feraient l'objet de discussions approfondies avec les États Membres et les partenaires nationaux en juin lors de l'établissement concerté d'un document destiné aux Conseils d'administration.

105. En ce qui concerne le processus d'établissement du programme commun de pays au Cap-Vert, la Représentante permanente a déclaré que son gouvernement avait été très satisfait de l'expérience, qui avait largement répondu aux besoins, le programme des Nations Unies ayant respecté les priorités nationales, y compris les OMD. Le programme avait permis d'aligner l'action des Nations Unies sur la stratégie nationale de croissance économique et de lutte contre la pauvreté et contribué à améliorer la coordination et la gestion du processus de programmation.

106. La Représentante du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies a souligné qu'il s'agissait d'une expérience positive du point de vue de l'équipe de pays des Nations Unies, à la fois pour ce qui est d'adhérer aux principes de simplification et de répondre aux besoins du gouvernement. Elle a souligné l'importance de l'appui et de l'orientation au niveau du Siège et de la région concernant les nouvelles approches, et esquissé les enseignements qui pourraient être mis en application ailleurs.

107. Les délégations ont fait l'éloge des exposés présentés et, en général, accueilli favorablement les idées formulées dans le document d'information concernant l'élaboration des programmes et le processus d'approbation. Elles ont félicité les fonds et programmes d'avoir donné suite au programme établi dans la Déclaration

de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et d'avoir mis en œuvre la résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont été ravies d'en savoir plus à propos du processus d'établissement des programmes communs de pays et du modèle de locaux communs au Cap-Vert.

108. Les délégations ont souligné combien il était essentiel que les États s'approprient les mesures en question et en prennent la direction. Elles ont insisté sur la nécessité d'assurer la participation effective des institutions spécialisées et de veiller à ce que les mandats demeurent en phase avec les priorités et les besoins nationaux. La transparence et l'obligation de rendre des comptes devraient être garanties dans tout nouveau processus, les coûts d'opération diminués et l'efficacité et l'efficience améliorées. Les délégations ont envisagé la nécessité de renforcer les capacités et le rôle du coordonnateur résident et des équipes de pays des Nations Unies, notamment pour faciliter la réalisation d'évaluations rigoureuses.

109. Les délégations ont constaté que les propositions touchant le processus de programmation avaient une incidence sur les mécanismes de gouvernance et les méthodes de travail des Conseils d'administration. Même si la plupart des délégations réagissaient favorablement à la réduction des délais d'approbation, il convenait d'examiner plus en détail la nature des nouvelles procédures du Conseil.

110. En ce qui concerne l'expérience du Cap-Vert, les délégations ont demandé comment la participation des organismes non résidents et les institutions spécialisées serait assurée. S'informant du budget unifié, elles ont demandé une plus grande harmonisation des questions budgétaires, sans que l'on renonce pour autant à la définition claire des responsabilités. Les procédures en place pour l'ensemble des fonds des programmes le demeureraient et le GNUD continuerait de suivre l'incidence du programme au Cap-Vert. Le GNUD étudiait aussi la question de savoir comment installer d'autres locaux communs.

---